

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 28 JUIN 2023

Délibération 2023-24

OBJET : Appel d'Offres - Attributions des marchés de fourniture et livraison de matériels et de leurs pièces détachées pour la pratique du compostage du groupement de commandes UNIVALOM, CACPL et CAPG

Le 28 juin 2023 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Emmanuel DELMOTTE, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Gilbert HUGUES, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission syndicale ;

Xavier WIJK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDIA, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission syndicale ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Arnaud PRIGENT délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Membres suppléants :

Elizabeth DEBORDE, déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Procurations :

Anne-Marie BOUSQUET à Hassan EL JAZOULI,

Philippe DELEAN à Marion MUSSO,

Caroline JOUSSEMET à Jean Pierre DERMIT,

François WYSZKOWSKI à Jean LEONETTI,

Françoise BRUNETEAUX à Patrick PEIRETTI,

Membres excusés :

Joseph CESARO, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Khéra BADAOU, déléguée de la Commission syndicale ;

Christophe FONCK, Françoise THOMEL, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Christophe ULIVIERI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, déléguée de la Commission syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Pierre CORPORANDY délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20230628-2023-24-DE
Date de télétransmission : 10/07/2023
Date de réception en préfecture : 10/07/2023

M. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par délibération 2022-50 en date du 15 septembre 2022, le Président a été autorisé à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique : « FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATERIELS ET DE LEURS PIECES DETACHEES POUR LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE DU GROUPEMENT DE COMMANDES UNIVALOM, CACPL ET CAPG » comportant 5 lots et décomposés comme suit :

Lot n°1 : FOURNITURE DE COMPOSTEURS EN PLASTIQUE

Lot n°2 : FOURNITURE DE COMPOSTEURS EN BOIS

Lot n°3 : FOURNITURE DE PAVILLON DE COMPOSTAGE

Lot n°4 : FOURNITURE DE MATERIEL D'ENTRETIEN POUR LES SITES DE COMPOSTAGE

Lot n°5 : FOURNITURE DE LOMBRICOMPOSTEURS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été transmis le 11 avril 2023 au BOAMP, JOUE par le profil d'acheteur UNIVALOM AWS avec une date limite de réception des offres fixée au 30 mai 2023 à 12 heures.

À la suite des différentes étapes de la procédure, la Commission d'Appel d'Offres d'UNIVALOM, réunie le 21 juin 2023, a attribué les marchés relatifs aux lots n°1 et lot n°5 :

- Lot n°1 pour un seuil annuel maximum de 650 000 €HT (montant annuel de 558 807 €HT mentionné dans le DQE) au candidat SULO, pour son offre conforme et complète et intéressante pour le Syndicat.
- Lot n°5 pour un seuil annuel maximum de 70 000 €HT (montant annuel de 18 571,60 €HT mentionné dans le DQE) au candidat VERS LA TERRE pour son offre conforme et complète et intéressante pour le Syndicat.

Par ailleurs, lors de cette même réunion de la Commission d'Appel d'Offres les lots n°2, 3 et 4 ont été déclarés infructueux pour les raisons suivantes :

- Lot n°2 ; pour un seuil annuel maximum de 200 000 €HT, est déclaré infructueux car la seule offre transmise est irrégulière.
- Lot n°3 ; pour un seuil annuel maximum de 250 000 €HT, est déclaré infructueux en raison de l'absence d'offre.
- Lot n°4 ; pour un seuil annuel maximum de 55 000 €HT, est déclaré infructueux en raison de l'absence d'offre.

Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces relatives aux marchés suivants l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 21 juin 2023 :
 - Lot n°1 : attribué à la société SULO,
 - Lot n°5 : attribué à la société VERS LA TERRE.
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20230628-2023-24-DE
Date de télétransmission : 10/07/2023
Date de réception préfecture : 10/07/2023

Date de mise en ligne :

11 JUIL. 2023